

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2237

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 77 TER

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

I. – À l’alinéa 9, après le mot :

« communes »,

insérer le mot :

« membres ».

II. – Au même alinéa, supprimer le mot :

« correspondant ».

III. – À l’alinéa 13, après la première occurrence du mot :

« mots : »,

rédiger ainsi la fin de l’alinéa :

« « , autres que ceux mentionnés au *b*, dont au moins une commune est située dans » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.